

HONORAIRES

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

TRANSACTION

<i>Prix du bien immobilier</i>	Honoraires minimum : 5 000€
Jusque 100 000 €	7%TTC
De 100 001 € à 150 000 €	6 % TTC
De 150 001 € à 200 000 €	5,5% TTC
De 200 001 € à 300 000 €	5% TTC
De 300 001 € à 350 000 €	4,5 % TTC
De 350 001 € à 400 000 €	4% TTC
Supérieur à 400 000€	< 4 % TTC

Les honoraires sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un acte écrit contenant l'engagement des parties.
Le redevable des honoraires est le mandant (Vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION

	BAILLEUR	LOCATAIRE
HONORAIRES NEGOCIATION ET ENTREMISE	125 € TTC (offert si gestion)	
HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER REDACTION DE BAIL	10€ TTC par m ² habitable	10€ TTC par m ² habitable
HONORAIRE D'ETAT DES LIEUX ENTREE	3€ TTC par m ² habitable	3€ TTC par m ² habitable

CHAMBRE EN COLOCATION : 280 € TTC

GESTION LOCATIVE

- Locaux à usage d'habitation :
- Honoraire de gestion = **6% HT (7,2% TTC)** des sommes encaissées mensuellement.
 - Frais d'aide à la déclaration des revenus fonciers = **29 € TTC** (annuels, facultatifs)

Garanties de loyers : (Loyers impayés/ / Détériorations immobilières/ Protection juridique) : **2,55%** du loyer charges comprises (cotisations mensuelles)

Tarif applicable à compter du 19/06/2018